

## | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 novembre 2024

### **Le médiateur national du crédit et le médiateur des entreprises viennent à la rencontre des chefs d'entreprises et des acteurs économiques**

**Dans un contexte économique en mouvement, les services de l'État, leurs partenaires et la Banque de France se mobilisent pour les entreprises.**

**Dirigeants d'entreprises et acteurs économiques de la région ont été invités à échanger avec les médiateurs sur les outils d'accompagnement des entreprises dont ils ont la responsabilité.**

C'est dans ce cadre que mercredi 6 novembre, Frédéric Visnovsky, médiateur national du crédit, et Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, sont venus échanger avec les décideurs et acteurs économiques locaux dans le cadre d'une rencontre sur « l'accompagnement des entreprises, la détection précoce et le traitement des difficultés », à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Lors de cet événement, les deux médiateurs ont présenté la « boîte à outils du dirigeant ». Ce support a pour objectif de permettre aux chefs d'entreprises de mieux connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien en cas de difficulté.

Favorisant une approche de terrain de la situation économique et financière des TPE-PME, cette rencontre a ainsi permis à chacun de mieux appréhender les difficultés diverses qu'une entreprise peut connaître. Les participants ont également eu l'occasion de partager leur expérience et leur appréciation de la mise en œuvre de ces dispositifs.

Dans cette perspective, les deux médiateurs ont rappelé que les chefs d'entreprise, les professionnels ainsi que les acteurs institutionnels ou associatifs intervenant dans la détection et l'accompagnement des entreprises connaissant des difficultés, peuvent apporter une contribution à tout moment.

**Ces contributions sur la facilitation et les obstacles à la mise en œuvre des dispositifs existants peuvent être adressées par mail à l'adresse suivante : [prevention@banque-france.fr](mailto:prevention@banque-france.fr)**

Pour en savoir plus, téléchargez la [boîte à outils du dirigeant](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateur-des-entreprises/PDF/2_LA_MEDIATION/BAO_VF.pdf) : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/mediateur-des-entreprises/PDF/2\\_LA\\_MEDIATION/BAO\\_VF.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateur-des-entreprises/PDF/2_LA_MEDIATION/BAO_VF.pdf)

**À propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez le site internet : <http://www.banque-france.fr>

**À propos de la Médiation du crédit :** La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France; elle est conduite dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire par 105 médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit.

Visitez le site internet : <http://www.mediateur-credit.banque-france.fr>

**À propos du Médiateur des entreprises :** Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, intervient gratuitement en appui aux entreprises et organisations publiques afin de résoudre leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs. Son réseau de médiateurs est présent sur l'ensemble du territoire national. La saisine s'effectue depuis le site : [www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)

**À propos de la Direction Régionale des Finances Publiques :** Dans chaque département, la Direction Générale des Finances publiques propose des points de contact dédiés pour accompagner les difficultés des entreprises : « les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté » (CDED). À l'écoute des entreprises, sur rendez-vous, par mail, par téléphone, gratuitement et en toute confidentialité, ils apportent un soutien global de proximité aux TPE/PME (retrouvez leurs coordonnées [ici](#)). Après un diagnostic des difficultés, ils orientent l'entreprise vers le dispositif ou le partenaire le plus adapté à sa situation : étalement des dettes fiscales et sociales, médiation du crédit de la Banque de France, médiation des entreprises, entretiens de prévention des tribunaux de commerce ([lien](#) vers la brochure de prévention), etc....

Visitez le site internet : <https://www.impots.gouv.fr/accueil>

**À propos de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.**

Positionné au sein de la DREETS, le Commissaire aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises (CRP) est au cœur du dispositif d'anticipation et d'accompagnement des difficultés d'entreprises de moins de 400 salariés avec un périmètre d'intervention prioritairement focalisé sur les entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Le CRP peut rapidement mobiliser les acteurs ou les leviers et dispositifs de soutien adaptés aux difficultés des entreprises dans des délais souvent très contraints. Son action s'articule, au sein de la DREETS, avec celle du Médiateur régional des entreprises. En toute confidentialité, le Médiateur régional des entreprises traite des demandes de médiation individuelles ou collectives d'entreprises qui lui sont relayées par le Médiateur national des entreprises.

Retrouvez toutes les informations sur : <https://paca.dreets.gouv.fr/>